AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0907
FR0000073298-FS0371

3 mai 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IPSOS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 mai 2017, la société JP Morgan Asset Management Holdings Inc.[1] (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 avril 2017, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés JP Morgan Asset Management (UK) Limited et JP Morgan Investment Management Inc. qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société IPSOS, et détenir, pour le compte desdits clients, 2 237 092 actions IPSOS représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et 4,94% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
JP Morgan Asset Management (UK) Limited	2 235 633	5,03	2 235 633	4,94
JP Morgan Investment Management Inc	1 459	ns	1 459	ns
Total JP Morgan Asset Management Holdings Inc.	**2 237 092**	**5,03**	**2 237 092**	**4,94**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions IPSOS sur le marché.

À cette occasion, la société JP Morgan Asset Management (UK) Limited a franchi individuellement en hausse le même seuil.

Au titre de l'article L. 239-I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, JP Morgan Asset Management (UK) Limited a précisé détenir par assimilation 8 622 actions IPSOS (prises en compte ci-dessus) résultant de 8 622 « equity swap » sans échéance prévue, représentant autant d'actions IPSOS.

[1] Agissant pour le compte de clients sous mandat.
[2] Sur la base d'un capital composé de 44 436 235 actions représentant 45 235 159 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.